



## GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Initiative verte

Édition 2011-2012

### GALA JCCM

La grille d'évaluation du Prix Initiative verte est développée pour faciliter l'évaluation des projets déposés et assurer, par la même occasion, l'application d'un instrument de mesure permettant une évaluation qui se veut la plus juste et équitable pour l'ensemble des promoteurs.

#### Description des projets admissibles :

- Projet d'amélioration ou adaptation d'une initiative verte **déjà en place ou entamée** dans une entreprise membre de la JCCM; lorsque des concepts nouveaux sont instaurés et/ou que des moyens supplémentaires sont ajoutés à des initiatives déjà existantes.
- Membre en règle (18 – 40 ans / ayant payé sa cotisation) de la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie;

**Note** : L'instauration de projets ou de moyens signifie: changements officiels au niveau de la politique interne et externe de l'entreprise, sensibilisation auprès des employés comme quoi de nouvelles règles sont en action, mise en place de nouvelles installations. **Un produit vert n'est pas une initiative verte.**

**Vous devez présenter un résumé de projet de votre initiative verte qui doit comporter les éléments suivants :**

- **La description du changement vert qui s'est opéré suite à votre nouvelle initiative;**
  - **Vos réponses touchant les critères énumérés à la page suivante;**
  - **Tout autre annexe jugée pertinente (revue de presse, photos, vidéos, etc.).**
- le document doit être dactylographié à un interligne et demi;
  - toute image jointe sous format électronique pourra être présentée ou utilisée afin de vous représenter au cours du Gala de cette année ou de l'an prochain;

Bon travail à tous et toutes!

Partenaire majeur Présentateur du Gala



Partenaires Collaborateurs du Gala



# CRITÈRES D'ÉVALUATION

## 1. PRÉSENTATION DES CRITÈRES

**Pertinence** : L'initiative va-t-elle vraiment changer les choses au sein de l'entreprise, est-ce une initiative vraiment environnementale? Est-ce qu'une différence notable et sensible pourra être mesurée, voire quantifiée suite à l'application de cette initiative? Peut-on affirmer qu'il s'agisse d'une maximisation du potentiel vert de traitement de l'entreprise?

**Originalité** : Le projet comporte une ou des caractéristiques distinctives qui le démarquent de ses concurrents : idée (qualité, style, utilité, etc.) et mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l'entreprise, sensibilisation auprès des employés, etc.).

**Réalisme** : L'opportunité de continuation du processus est réellement démontrée. Le potentiel écologique est réaliste par rapport au milieu (l'entreprise). Le plan d'action est réalisable.

**Viabilité** : Globalement, les tendances futures permettent de conclure à la viabilité du projet.

**Cohérence** : La présentation du processus complet du projet est structurée d'une façon logique.

**Implication** : L'initiative verte est-elle en lien direct avec l'idée sociale-économique de développement durable? Peut-on affirmer que ce qu'elle lègue est bon, vert et à long terme? Y a-t-il eu d'autres initiatives entamées et/ou réalisées auparavant?

**Motivation** : L'entrepreneur est ouvert et allumé en ce qui concerne l'environnement, son altruisme face à ses idéologies et sa culture du sujet en font un porte étendard de la cause.

Ces critères seront utilisés pour une évaluation de la présentation de votre initiative verte vue dans son ensemble. Il s'agit donc de considérer toutes les parties de l'initiative et de porter un jugement dans sa globalité.

## 2. QUALITÉ DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Un autre critère sera utilisé pour l'évaluation de l'initiative verte. Il s'agit de la **Qualité du document de présentation**. Dans ce volet, on s'intéresse à la qualité du document soumis au jury, en l'occurrence **de la présentation de l'initiative verte**. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), l'illustration par des graphiques, l'utilisation des tableaux et des annexes, une mise en page judicieuse, la propreté du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis.

## 3. APPRÉCIATION PERSONNELLE

Un dernier critère sera utilisé pour l'évaluation finale du plan d'affaires. Il s'agit de l'**Appréciation personnelle**. Dans ce dernier volet, le membre de jury est appelé à indiquer son appréciation à l'égard du projet dans sa **globalité**. On peut considérer, entre autres, la portée socio-économique du projet, sa viabilité, l'impact du projet sur la vision environnementale des employés, la motivation de concrétiser le projet, l'enthousiasme et les qualités du promoteur ou de l'équipe entrepreneuriale. Cette appréciation est personnelle, nous laissons ainsi toute latitude au membre du jury pour la juger.